



*Administration communale de
Colmar-Berg*

AVIS AU PUBLIC

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 17 juillet 2024, aux termes de laquelle le conseil communal a approuvé la modification du règlement-taxe relatif à la gestion des déchets assurée par le SIDEC, a été approuvée par arrêté grand-ducal en date du 11 septembre 2024 et par le Ministère de l'Intérieur en date du 19 septembre 2024 (FC05-2024-A309).

Le texte de la dite délibération peut être consulté au secrétariat communal.

Pour le collège échevinal,
La bourgmestre, *f.f.* le secrétaire


 *Rajaus*